

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

SIVOM LA GRAVE VILLAR D'ARENE

Séance du 3 mai 2023

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
6	6	6

Date de la convocation
19 avril 2023

Date d'affichage
19 avril 2023

Objet de la Délibération
--------------------------

**Adhésion groupement de  
commande CCB pour marché de  
fourniture d'électricité**

**N°11.2023**

Nombre de voix pour : 6  
Nombre de voix contre : 0

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture

et publication ou notification

L'an deux mil vingt-trois, et le trois mai à 18h30, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions sous la présidence de M. Olivier FONS

**Présents** : Olivier FONS, Jean-Pierre PIC, Stéphane FERRIER, David LE GUEN, Michel GONNET, Alain FAUST

**Secrétaire de séance** : Michel GONNET

\*

-

Vu le Code de l'énergie ;  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 1414-3 II ;  
Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles L. 2113-6 et L. 2113-7 ;  
Vu le projet de convention constitutive du groupement de commande entre la Communauté de Communes du Briançonnais et ses communes membres ci-joint en annexe,

Considérant les besoins de la collectivité en matière de fourniture d'électricité,  
Considérant qu'un groupement de commande permettra de regrouper les besoins et d'optimiser les conditions de mise en concurrence,  
Considérant que l'organisation et le fonctionnement du groupement de commande sont régis par une convention signée par toutes les parties,

Le Conseil Syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Adhère au groupement de commandes ayant pour objet l'achat d'électricité et de services associés,
- Approuve les termes de la convention constitutive du groupement de commande pour la fourniture d'électricité, annexée à la présente délibération,
- Désigne la Communauté de Communes du Briançonnais comme coordinateur du groupement de commande,
- Autorise la Communauté de Communes du Briançonnais à communiquer aux candidats les informations relatives aux contrats de fourniture d'électricité en cours,
- Autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commande pour le compte de la Commune, et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget, ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de ce groupement de commande
- Autorise le Maire ou son représentant à signer la convention de groupement de commande,

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Le Président,  
Olivier FONS

